



Rue de la Poste 38 1926 Fully

Tél. 027 747 11 66

Email : direction@ecoles.fully.ch

INFORMATIONS TRANSPORT 1H – 2H

1. Rappel du principe mis en place par la commune

La commune, selon le règlement du 13 janvier 1988, est tenue d'organiser des transports uniquement pour les enfants ayant une marche de plus d'une demi-heure pour se rendre à l'école. Par souci de rendre service aux écoliers des degrés 1H-2H et à leurs parents, elle met à disposition d'un nombre bien plus grand d'enfants deux bus scolaires dont elle assume la charge financière. En principe, tous les élèves se trouvant, à vol d'oiseau, à plus de 750 mètres de l'école bénéficient de ce transport organisé ; d'autres élèves, situés entre 500 et 750 mètres sont également pris en charge en fonction des places disponibles et des parcours des bus. Des lieux de regroupement d'élèves sont indispensables afin de garantir une durée de trajet convenable. Le lieu de prise en charge est défini conjointement avec la police municipale.

2. Prises en charge 2020-2021

Les parents des enfants pris en charge reçoivent un courrier de la direction au début août. Ils y trouvent la liste des enfants, les horaires et les lieux de prise en charge pour l'année scolaire 2020-2021.

Comme pour le lieu de scolarisation, ces informations sont provisoires et pourraient exceptionnellement se trouver modifiées par de nouvelles arrivées ou parce qu'un enfant qui aurait droit au transport ne prend pas le bus.

3. Premier jour

Le lundi 17 août, les bus ne circulent pas pour le trajet ALLER. Par contre, en fin de matinée et en fin d'après-midi, ils prennent en charge les élèves et les ramènent au lieu de dépose indiqué.